

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bertrange, le 10 mars 2022

## Flambée des prix de l'énergie

## L'ACL demande au gouvernement d'agir sans tarder

Face aux défis de la hausse spectaculaire des prix de l'énergie des derniers mois, l'ACL réitère son appel au gouvernement luxembourgeois à prendre des mesures pour préserver le pouvoir d'achat de la population et la compétitivité des entreprises.

En octobre 2012, au plus fort de la crise financière, le ministre des Finances de l'époque avait annoncé des mesures draconiennes de réduction des dépenses publiques. Parmi elles, l'indemnité de frais de déplacement forfaitaire maximum avait été amputée de 396 €/an (passant de 2970 € à 2574 €). Une mesure qui avait permis à l'État de réduire ses dépenses de 35 millions d'euros par an.

Depuis près de dix ans, ce forfait n'a plus évolué. Ce sont théoriquement, certes de manière cumulée, plus de 300 millions d'euros qui ont été épargnés. Afin d'atténuer la course folle des prix à la pompe, l'ACL demande au gouvernement luxembourgeois de considérer attentivement une revalorisation des frais de déplacement forfaitaires pour ceux qui vivent le plus loin de leur lieu de travail. Les salariés et automobilistes des zones rurales et périurbaines moins bien desservies par les transports en commun restent toujours les plus dépendants de leur voiture.

L'abattement maximum est aujourd'hui de 2574 €/an, soit 214,50 €/mois. Compte-tenu de la situation, l'ACL considère qu'il serait opportun de rétablir les frais de déplacement forfaitaires à 2970 €/an (soit 247,50 €/mois) comme c'était le cas jusqu'en 2012.

Alors que, mécaniquement, l'État devrait percevoir davantage de recettes sur les carburants, l'ACL demande que ces revenus supplémentaires soient neutralisés et redistribués aux personnes les plus dépendantes de leur véhicule personnel, aux ménages défavorisés souvent plus exposés à l'inflation énergétique ainsi qu'aux entreprises les plus touchées par la flambée des prix, en particulier les artisans et les petites et moyennes entreprises. Il en va de la compétitivité du tissu économique luxembourgeois.

S'il apparaît plus que jamais urgent de sortir de la dépendance du Luxembourg aux énergies fossiles, l'ACL met en garde le gouvernement luxembourgeois de ne pas miser uniquement sur le tout-électrique. La transition vers une mobilité respectueuse de la planète passe nécessairement par une stratégie à moyen et long terme. La décarbonisation de notre société ne peut pas être seulement électrique et il faut créer un cadre légal pour des énergies alternatives.

En attendant d'être entendu par les décideurs politiques, l'ACL a préparé une série de conseils et de bonnes pratiques pour diminuer de manière efficace sa consommation de carburant sur les trajets quotidiens. À découvrir sur le site de l'ACL.

Automobile Club du Luxembourg

Contact presse: Vania Henry - presse@acl.lu - 45 00 45-4052

## À propos de l'ACL

Fondé en 1932, l'Automobile Club du Luxembourg (ACL) est une association de plus de 194 000 membres qui offre une assistance 24h/24 et 7j/7 au niveau de la mobilité (au Luxembourg et à l'international) et de l'habitation, des conseils et avantages, ainsi que des services de mobilité individuelle et sur mesure. Cette assistance est nominative ; quel que soit le moyen de locomotion utilisé (à pied, en vélo, en moto, en voiture, en camping-car, etc.), l'ACL intervient pour aider ses membres. En tant que 1er club de mobilité au Luxembourg, l'ACL soutient le développement d'une mobilité globale durable et multimodale. L'ACL s'engage pour les droits et la défense des intérêts de ses membres dans le domaine de la mobilité dans tous ses aspects avec pour objectif de garantir et de promouvoir l'accès à la mobilité, sa qualité, le libre choix du moyen de transport et la sécurité de ses membres.

L'ACL est partenaire d'ARC Europe, réseau d'assistance routière constitué de plus de 40 grands clubs automobiles européens et de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), qui s'engage au niveau mondial dans les domaines sportifs, de la mobilité, de la durabilité et de la sécurité routière. L'ACL est également certifié ISO 9001: 2015. Pour en savoir plus : <a href="https://www.acl.lu">www.acl.lu</a>